



Le Canard des Valericains

Date, horaire, lieu	Evènements
Vendredi 4 novembre, à 19h00, salle des fêtes de Pendé	Soirée « Pendé mène l'enquête ». <i>Un étrange détective à Amiens, un tueur en série à Dunkerque, un Irlandais peu commode à Brighton les Pins...L'enquête est ouverte ! Venez savourer les textes extraits de la série « Polar en Nord » dans une ambiance piano-bar avec la Compagnie Le Passe-Muraille.</i> Spectacle organisé par la CCBSS dans le cadre de sa saison culturelle 2011/2012. Tarif unique : 4.50 euros. Gratuité jusqu'à 12 ans. Renseignements et réservations : CCBSS : 03.22.60.09.99.
Vendredi 11 novembre, à partir de 11h30, Place St Martin	93 ^{ème} Anniversaire de l'Armistice. Formation du cortège à 11h30 sur la Place St Martin. Renseignements : Mairie : 03.22.60.82.16.
Vendredi 11 novembre, à partir de 18h30, au Casino	Loto organisé par l'Association Vie Valericaine. Ouverture des portes à 18h30 et début des jeux à partir de 20h00. Renseignements : Mme Deloubrière Mélanie : Tel : 06.18.63.02.28.
Dimanche 13 novembre, à 15h00, au Casino	Thé dansant organisé par l'AVAPA. Renseignements : Mme Désiré : 03.22.60.81.48.
Samedi 19 novembre, à 15h00, salle Adrien Huguet	Conférence avec une projection du film de Michel Quinejure sur la Baie de Somme organisée par la Société d'Archéologie et d'Histoire de Saint-Valery, du Ponthieu et du Vimeu. Renseignements : M.Fromentin : 06.84.82.47.47.
Mardi 22 novembre, à 18h30, salle des Fêtes de Cayeux-sur-Mer	Conte, danse et musique, spectacle par la Compagnie Koéko : « Contes en éventail ». Spectacle pour toute la famille et accessible aux enfants à partir de 6 ans. Spectacle proposé par le Pays des Trois Vallées dans le cadre de la saison culturelle de la CCBSS. Tarifs : plein : 5 euros - réduit : 3 euros - gratuit jusqu'à 12 ans. Renseignements et réservations : CCBSS : 03.22.60.09.99.
Jeudi 24 novembre, de 13h30 à 16h30, Place St Martin.	Permanence de la mission locale. Renseignements : Agence de la mission locale de la Picardie Maritime : tel : 03.22.20.14.14 (Abbeville) et 03.22.30.11.96 (Fruville-Escarbotin).
Samedi 26 novembre, à partir de 12h00, au Casino	Repas de la Sainte-Barbe organisé par les Sapeurs-Pompiers de Saint-Valery-sur-Somme. Renseignements : M.Deloubrière : 03.22.60.96.74.
Samedi 3 de 11h00 à 20h00 et dimanche 4 décembre de 10h00 à 19h00, sur la Place des Pilotes et dans la salle du Casino	16^{ème} Marché de Noël de Saint-Valery-sur-Somme. Le Marché de Noël réunira cette année encore plus de trente exposants. Une belle occasion pour goûter aux traditionnelles gastronomiques de Noël et pour faire quelques emplettes de circonstance ! Tout au long du week-end, des animations musicales de rue s'y dérouleront, le Père Noël sera présent et d'autres surprises attendront les enfants. Le programme complet des animations sera disponible dans le prochain numéro du Canard des Valericains. Ouvrez l'ò il !

Projection du film
« Baie des Songes »
de Michel Quinejure



Samedi 19 novembre 2011
15 h et 18 h
Mairie de Saint-Valery, salle
Adrien Huguet

Dans le cadre de la Semaine de l'Environnement, la Société d'Archéologie et d'Histoire de Saint-Valery-sur-Somme, du Ponthieu et du Vimeu vous invite à la projection du film de Michel Quinejure « Baie des Songes » en présence du réalisateur.
Baie des Songes est un portrait intime de la Baie de Somme. Entre souvenirs d'enfance, rencontres de hasard et quelques évocations personnelles en pellicule 9,5 et super 8, extraits de ses films de famille, Michel Quinejure nous emmène dans les dédales sinueux des rieux à marée basse ou à marée haute. Durée : 52'. Entrée gratuite.



Photo d'un stage passé où deux acteurs en herbe (que vous reconnaîtrez peut-être) jouent avec brio « la peur des coups » de Courteline.

Renseignements et inscriptions:

☎ : 06-89-89-57-09 ou 03-22-60-64-34
 🌐 : www.festival-saint-valery.fr
 ✉ : contact@festival-saint-valery.fr
 ✉ : 61, rue au feuivre
 80230 Saint-Valery-sur-Somme

Le Mot du Maire

L'ordre du jour de la dernière séance du Conseil Municipal fut particulièrement dense, raison pour laquelle vous ne trouverez pas de « dossier spécial » dans le numéro de ce mois. Par ailleurs, ce bulletin voit le retour, pour la seconde fois, d'une rubrique que nous n'affectionnons pas vraiment « ils se dit que », *s'informer pour éviter d'être désinformés*, mais qui est hélas nécessaire car elle a pour vocation de rétablir des vérités travesties par l'envie de polémiquer de manière stérile et mensongère de certains. Ne vous laissez pas embarquer dans cette ambiance délétère. Ceux qui sont à la source de ces mouvements d'opinions, de deux choses l'une, soit ne comprennent pas la réalité des problèmes et s'expriment avec force sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas, soit - et c'est là que cela devient plus choquant - s'emploient à désinformer le plus grand nombre pour des motifs malhonnêtes, simplement guidés par l'envie malsaine de nuire. Ces comportements, nous ne pouvons que les réprouver. Echanger sur des opinions divergentes est toujours synonyme d'un dynamisme démocratique. Organiser des cabales contre des personnes ou des projets, alors même que ceux-ci sont conformes au droit, ce n'est pas l'idée que je me fais de cette ville ni des échanges au sein de notre communauté. Nous vivons dans un état de droit où les règles s'appliquent pour tous, de la même manière et notamment en matière d'urbanisme. A Saint-Valery, comme ailleurs, le maire ne peut pas refuser une autorisation d'urbanisme pour des motifs qui ne relèvent pas du droit mais de l'appréciation subjective d'un projet. Notre commune n'est pas une république bananière dans laquelle les accointances, les mouvements d'opinions, ou encore les facultés de nuire font et défont les décisions. Celles-ci sont prises en application du droit. L'édifice normatif est multiforme ce qui peut en rendre la lecture parfois complexe, d'où ce rappel sur la manière dont sont prises les décisions en matière d'urbanisme. Si chacun a le droit d'avoir une opinion ou un avis sur tel ou tel projet, ne vous laissez pas manipuler par ceux qui hélas pensent que leur propre opinion est supérieure à tout, et en premier lieu aux règles de droit qu'ils méconnaissent ou qu'ils déforment à dessein.

Stéphane Haussoulier
Maire de Saint-Valery-sur-Somme
Président de la Communauté de Communes de la baie de Somme Sud

ACTU

Voyez la vie du bon côté avec votre magasin Vival!

Nous l'avions appelé de tous nos vœux, alors n'oublions pas de faire vivre notre supérette de proximité, 13, rue Jules Brûlé. Mme Tétu vous invite à découvrir tous les services qu'elle propose: relais colis, livraison à domicile, produits sur commande, etc. N'hésitez pas à la contacter pour en savoir plus.

En magasin, vous trouverez également une gamme de produits variés et de qualité. Primeur, épicerie, frais et surgelés, vous trouverez un peu de tout dans ce magasin, qui pratique des horaires étendus. Faire des achats chez vos commerçants de proximité est encore la meilleure manière d'en assurer la pérennité!

Un nouveau professionnel à Saint-Valery! A 24 ans, Julien Hene, auto-entrepreneur, s'est installé 213 rue des moulins.



Infographiste, et développeur internet, il peut réaliser tout support de communication numérique et vous aider en matière informatique (réseaux, logiciels, wifi, internet). Il fait partie d'un groupement de professionnels réunis sous le label Artfusion design. En ce moment, ne ratez pas ses offres à destination des loueurs pour la création de sites internet (*formule clef en main, formation incluse à 650 € TTC!*). Dynamique, et à l'écoute, n'hésitez pas à le contacter au 06-70-11-67-98 ou par mail: contact@artfusiondesign.fr. Il a la solution informatique qu'il vous faut!

SOMMAIRE

Pages 2 et 3

Ø la dernière séance: les principales décisions du Conseil Municipal, réuni le 12 octobre dernier

Ø « Il se dit que... S'informer pour éviter d'être désinformés »: tout savoir sur la délivrance des permis de construire.

Page 4:

Ø Votre agenda du 1er novembre au 15 décembre 2011

Lever de rideau sur les stages de théâtre!

L'association Théâtre en Festival qui organise le Festival de Théâtre de Saint Valery sur Somme (4^e édition du 21 au 24

juin 2012) s'est donné de manière complémentaire pour mission d'initier les publics à l'art dramatique. De nombreux stages ont été organisés par le passé, mais cette année, l'association a souhaité officialiser un peu plus ce domaine en créant un programme officiel de stages de théâtre intitulé « Pratique du Théâtre ». Trois types de stages sont proposés: une initiation pour les enfants, une initiation pour les adultes, et un stage destiné à jouer devant du public.

Stage d'équinoxe	Les jeux dramatiques	Initiation au théâtre
Le 17 mars 2012 et du 22 au 24 mars 2012	Du 23 au 27 avril 2012	Du 4 au 8 juin 2012

L'ensemble de ces stages est encadré par des comédiens professionnels. C'est une offre culturelle et artistique fondée sur le partage et la transmission, abordable à des prix convenables, et enfin de qualité. Un nouveau service dans votre ville pour les acteurs en herbe, petits et grands. Les inscriptions sont ouvertes! N'hésitez pas à contacter l'association pour plus de renseignements ou pour inscriptions (coordonnées reprises ci-contre).

La dernière séance

Vos élus se sont réunis le 12 octobre dernier. Les principales décisions prises sont les suivantes:

Modification du Plan Local d'urbanisme

Il a été décidé de modifier le règlement du Plan Local d'Urbanisme notamment afin de permettre la constructibilité des parcelles du lotissement du Soleil Levant, situées en second rang.

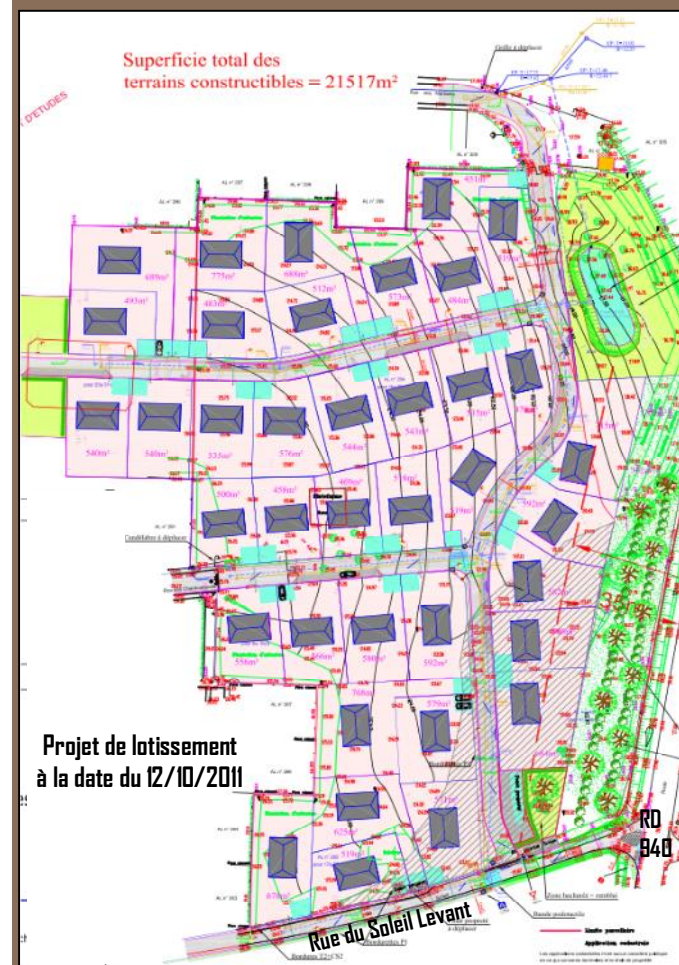
La réalisation du dossier a été confiée au cabinet Euclid. L'enquête publique sera organisée dans quelques semaines (un prochain avis dans le journal municipal en précisera les dates.)

Habitat: Lotissement du Soleil Levant (3ème tranche)

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager pour la création de 38 terrains à bâtir, viabilisés et desservis d'une superficie allant de 450 m² à 775 m². Les travaux concernant les réseaux et la création des voiries seront réalisés par la Communauté de Communes qui en a la compétence. Ceux-ci ensuite seront reclassés dans le domaine public communal. La commercialisation des parcelles interviendra à compter de l'attribution du permis d'aménager.

Néanmoins, une pré-commercialisation est déjà en cours. Si vous êtes intéressés par l'achat d'une parcelle, n'hésitez pas à vous manifester dès à présent en mairie de préférence par courrier (mairie, 19 place Saint-Martin) ou par mail (mairie@saint-valery-sur-somme.fr) en laissant vos coordonnées complètes afin que nous puissions revenir vers vous le moment venu.

Le projet sur plan:



Marchés publics

1- Un avenant au marché de travaux de réhabilitation du tennis a été passé, au profit de l'entreprise Gaffé, pour une modification du lot électricité

2- Un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la remise en concurrence et le suivi des contrats de prestations de service pour le service de l'eau et de l'assainissement a été retenu. La société Verdi Ingénierie, mieux disante, se voit confier la réalisation de ces missions sur une période de 4 ans.

3- Travaux de Réhabilitation de l'ancien Tribunal de commerce. Le marché se composait de 8 lots. Deux seulement ont pu être attribués. Il s'agit du gros œuvre confié à la société Deloison (pour 192.975,07 € HT) et du lot peinture, (pour 10.051, 92 euros) pour la société Defosse. 2 autres lots sont en cours de négociation (électricité et chauffage/ventilation/plomberie), 4 lots sont relancés.

La société Bureau Veritas s'est vu désignée pour les missions « bureau de contrôle » et « coordination sécurité et protection de la santé » respectivement pour 4.400 € HT et 1.925 € HT.

Vie locale

- Versement de diverses subventions aux associations ayant contribué aux animations culturelles.

- Création de tarif et notamment d'une carte de stationnement « invité » au prix de 20€. Ces cartes seront établies au nom du valericain résidant en zone payante, qui en fait la demande. La carte (une par foyer) n'est valable que dans un périmètre restreint autour de l'habitation, et renouvelable tous les 1ers janvier.

- Nicolas Lottin a été désigné comme représentant titulaire de la commune au sein de l'ADDAM 3 estuaires. Laurent Fromentin est son suppléant.

- Avis réservé concernant la création du parc naturel marin, qui apparaît pour beaucoup comme une contrainte supplémentaire qui risque de rendre encore plus difficile l'organisation des activités humaines en domaine public maritime.

Lancement des études pour la création d'un parking de délestage en entrée de ville



Le problème du stationnement et de la circulation est récurrent dans notre commune et il est à la source de difficultés au quotidien pour les valericains. Un certain nombre de solutions palliatives: parking des corderies, développement des zones de stationnement, mobilier urbain, signalétiques, etc. ont été mises en place et ont montré leur efficacité tout en ne permettant pas de résoudre complètement le problème des flux touristiques.

La commune s'est portée acquéreur d'une grande parcelle en entrée de ville, sise sur le territoire de Boismont pour créer un grand parking de délestage, afin d'offrir une offre alternative de stationnement. Ce n'est en effet qu'en augmentant significativement le nombre de places proposées que nous serons en mesure d'apporter des solutions au problème de circulation et de stationnement en ville. Ce parking sera bien entendu très intégré et les circulations douces: voies cyclables, piétonnes, navettes ou autre seront proposées au départ de celui-ci. Le Conseil Municipal a décidé d'engager au plus vite les études préalables de celui-ci.

« D'autres points traités lors de cette séance feront l'objet d'articles plus détaillés dans de prochains numéros du journal.

Complexe Culturel et de tourisme d'affaires: déplacement du projet vers un site alternatif, modification du programme et concours de maîtrise d'œuvre.

Lors de la séance, Monsieur le Maire a souhaité rouvrir le débat concernant la réhabilitation du casino. Il a rappelé qu'il lui semblait que la création d'une salle des fêtes était une vraie nécessité car les valericains doivent pouvoir trouver dans leur commune les ressources immobilières qui peuvent leur être nécessaires pour l'organisation de projets associatifs, sociaux ou familiaux. Dans le projet, la salle aura en outre une vocation culturelle large (spectacle des écoles, programmations théâtrales ou artistiques publiques ou privées) et pourra permettre l'organisation de séminaires professionnels ou de congrès en Baie de Somme. Néanmoins, il a exposé ses doutes et ceux qui lui ont été rapportés, concernant la traduction architecturale du projet. Les complexes de ce type présentent généralement une architecture massive, et rarement traditionnelle, ce qui était en l'espèce le cas. Monsieur le Maire rappelle que si le jury avait sans difficulté retenu un cabinet d'architecture dont l'expertise était reconnue, le projet en lui-même, très contemporain, n'avait jamais pleinement convaincu. On espérait du déroulement de celui-ci quelques aménagements esthétiques, qui ont été clairement écartés par l'Architecte des Bâtiments de France, qui lui était très favorable au projet en l'état.

A cet emplacement, au cœur de la ville, la réalisation d'un tel bâtiment est peut-être malvenue, et le bon sens commande de se demander - même s'il est toujours contrariant de faire marche arrière quand on a la volonté de faire les choses - si la construction proposée est vraiment pertinente. Monsieur le Maire rappelle sa volonté de ne pas construire un bâtiment public que lui reprocheraient les générations futures.

Sans remettre en cause le bien fondé du projet sur le fond, différentes solutions alternatives ont pu être évoquées. Le déplacement du projet vers le site de l'actuel gendarmerie a reçu un assentiment général, sous réserve bien entendu d'une cession de ce bien par la Communauté de Communes qui en est propriétaire, à compter du déménagement des gendarmes dans leurs nouveaux locaux (mi-2012). Ce site qui présente des surfaces presque doublées par rapport à celui du Casino permet de développer un programme réduit (*pas de logements, pas de partie restaurant*) plus adapté en terme de gestion du stationnement. Par ailleurs, sur ces emprises, l'architecture proposée sera forcément moins impactante par rapport à la Baie de Somme. Cette solution alternative a par ailleurs, l'avantage de régler un certain nombre de problèmes techniques et organisationnels (*déplacement du transformateur, en raison de la démolition du casino absence de salle pendant au moins 18 mois, problèmes supplémentaires de stationnement en centre ville à prévoir, planning des co-financeurs décalé par rapport à l'opération*).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir échangé longuement à ce sujet (*plus de détails dans le compte rendu intégral de la séance affiché en mairie ou téléchargeable sur le site internet*) a décidé d'acter du déplacement du projet vers le site de l'actuelle gendarmerie. Le programme de l'opération sera réadapté au contexte, et soumis à nouveau au Conseil Municipal afin de relancer un nouveau concours de maîtrise d'œuvre.



« Il se dit que », soyons informés pour éviter d'être désinformés !

Pour tout savoir sur la délivrance des autorisations d'urbanisme...

L'obtention d'un permis de construire obéit à de nombreuses règles fixées notamment par le code de l'urbanisme. L'urbanisme est une matière complexe fortement encadrée, et en perpétuelle mutation. Le contenu de la présente rubrique n'est pas exhaustif mais a pour objet de clarifier les grandes règles prévalant à l'octroi ou non d'une autorisation d'urbanisme. En préambule, il faut préciser que **les demandes de permis de construire ne sont pas instruites en mairie mais par la DDTM (ex DDE)**. Ces services de l'Etat proposent, en vue de signature, une décision au maire, après instruction. L'instruction a pour objet de vérifier la conformité du projet avec différents éléments :

1/ le **projet doit être compatible avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Ce document a été validé en 2005 dans notre commune. Il se compose principalement d'une carte définissant un zonage, qui renvoie à un règlement. Celui-ci prévoit un certain nombre de règles, par secteur. Son préambule organise certains assouplissements afin de pouvoir tenir compte de la configuration matérielle d'un lieu et / ou des avis formulés dans le cours de l'instruction. Le PLU doit être conforme aux lois et règlements en vigueur. Il intègre notamment les préconisations de la loi sur le renouvellement urbain, la loi Urbanisme et Habitat, la loi littoral, les lois « grenelle », les plans de préventions des risques (naturels ou d'inondations) etc. Le projet, selon sa nature et son emplacement, doit également être conforme aux lois et règlements en matière sanitaire, agricole, industrielle ou encore d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

2/ le projet doit recevoir l'**avis de l'Architecte des Bâtiments de France**. A Saint-Valery, quasiment tout le territoire de la commune est concerné par cette saisine de l'ABF. L'ABF peut interdire un projet ou formuler des prescriptions qui s'imposent alors au demandeur. **Sa décision est souveraine**. Le maire ne peut y déroger que dans des cas limités.

Si un projet est compatible avec le PLU, les lois en vigueur (*cela s'exprime sous forme d'avis rendus par les services ad hoc: service d'incendie et de secours, archéologie, chambre d'agriculture, commission d'accessibilité etc.*) et qu'il reçoit un avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France, **le maire ne peut refuser de le délivrer. Il ne dispose pas d'un contrôle en opportunité**. Si le maire refuse de délivrer un permis pour d'autres raisons que celles légalement prévues (*et déjà très nombreuses aux yeux de beaucoup de demandeurs*), il commet une faute, qui engage la responsabilité de la ville. Le demandeur est alors fondé à attaquer en justice la décision de refus, pour en obtenir l'annulation et éventuellement des dommages et intérêts. Comme tout acte, les permis sont transmis en sous-préfecture pour contrôle de leur légalité. La délivrance d'un permis est complexe. **Quand un permis est délivré, vous pouvez être assurés que l'ensemble de la procédure de consultation préalable des différents services a été régulièrement effectuée**. Par ailleurs, il faut aussi songer que si un permis délivré change la physionomie d'une rue, cela a aussi beaucoup de conséquences positives: c'est un chantier qui génère de l'emploi pour les entreprises locales, ce sont potentiellement de nouveaux habitants, qui vont consommer dans notre commune, y faire scolariser leurs enfants. C'est également de nouveaux contribuables, de nouveaux abonnés pour notre service de l'eau, enfin de nouveaux voisins qu'il faut savoir accueillir dans la tradition d'ouverture de notre ville.